



Bail précaire, local commercial

Par Lapuce83

Bonjour

Je recherche un local commercial. Une annonce sur le bon coin m'intéresse. Il s'agit d'un local avec un bail précaire. Le propriétaire m'a expliqué en quoi il s'agissait. Par contre, il demande 5000.00 euros (droit d'entrée). Vu que c'est un bail précaire, en a-t-il le droit?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Ce droit d'entrée n'est pas illégal quoiqu'il soit aberrant de demander un droit d'entrée pour un bail dérogatoire de courte durée. Il s'interprète comme un loyer payé d'avance.

Un tel bail ne donne aucun droit au renouvellement. Il ne peut durer plus de trois ans à l'issue desquels vous devrez quitter les lieux sans indemnité à moins que le bailleur consente à contracter un bail commercial ordinaire.